



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-9-2-1

Séance du vendredi 9 octobre 2020

### FONDS D'URGENCE EN FAVEUR DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

#### SECONDE PROGRAMMATION 2020

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN- VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :**

M. ADRIAN, Mme JENN, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1111-4 selon lequel le Département est compétent en matière de tourisme,
- VU l'article L 132-1 du Code du tourisme,
- VU l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, tel que prolongé par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-3-2-1 du 19 juin 2020 relative à la création du Fonds d'urgence exceptionnel en faveur de la filière touristique,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-8-2-2 du 11 septembre 2020 relative à la première programmation 2020 et à l'adaptation du Fonds d'urgence exceptionnel en faveur de la filière touristique,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 25 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la seconde programmation 2020 de 117 projets relevant du Fonds d'urgence en faveur de la filière touristique,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 336 000 €, telles que détaillées dans la liste jointe en annexe à la présente délibération,
- Précise que ces subventions font l'objet d'un versement unique et que les crédits sont prélevés du Programme F741 – chapitre 65 – fonction 94 – nature 6574 (2877/013) du budget départemental.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité